

- [Accéder à la recherche](#)
- [Accéder au menu principal](#)
- [Accéder au contenu](#)
- [Accéder au pied de page](#)

Gouvernement

Rechercher Menu principal

[Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

[Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat](#)

[Ministère de l'Action et des Comptes publics](#)

- [Presse](#)
-

Fermer

Rechercher Rechercher Rechercher

Fermer

- [Accueil](#)
- [Particuliers](#)
- [Entreprises](#)
- [Bercy décode](#)
- [Les ministres](#)
 - [Roland Lescure](#)
 - [Serge Papin](#)
 - [David Amiel](#)
 - [Sébastien Martin](#)
 - [Anne Le Hénanff](#)
 - [Maud Bregeon](#)
- [Ministère](#)
 - [Découvrir le ministère](#)
 - [Organisation](#)
 - [Missions](#)
 - [Engagements](#)
 - [Histoire et patrimoine](#)
- [Rejoignez-nous](#)

Espaces directionnels

Espaces directionnels

—

- [Mission Appui au patrimoine immatériel de l'État \(APIE\)](#)
- [Agence participations Etat \(APE\)](#)
- [Conseil général de l'économie \(CGE\)](#)
- [Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines \(CISIRH\)](#)
- [Commission d'examen des pratiques commerciales \(CEPC\)](#)
- [Autorité nationale d'Audit pour les Fonds européens \(AnAFé\)](#)
- [Commission nationale sanctions \(CNS\)](#)
- [Commission participations transferts \(CPT\)](#)
- [Conseil de l'immobilier de l'Etat \(CIE\)](#)
- [Conseil de normalisation des comptes publics \(CNOCP\)](#)
- [Conseil de normalisation des comptes publics \(version EN\)](#)
- [Conseil National de la Consommation \(CNC\)](#)
- [Contrôle général économique et financier \(CGEFi\)](#)
- [Direction des Achats de l'Etat \(DAE\)](#)
- [Direction des Affaires Juridiques \(DAJ\)](#)
- [Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes \(DGCCRF\)](#)
- [Direction générale des Finances publiques \(DGFIP\)](#)
- [FinInfra](#)
- [Haut conseil de stabilité financière \(HCSF\)](#)
- [The High Council for Financial Stability \(HCSF-EN\)](#)
- [Haut fonctionnaire de défense et sécurité \(HFDS\)](#)
- [Institut de la gestion publique et du développement économique \(IGPDE\)](#)
- [Mission innovation](#)
- [Médiateur des Entreprises](#)
- [Médiateur des ministères économiques et financiers](#)
- [Médiation de la Consommation](#)
- [Mission interministérielle de coordination anti-fraude \(Micaf\)](#)
- [Service des archives économiques et financières \(SAEF\)](#)
- [Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins \(Tracfin\)](#)
- [Désinformation, démêler le vrai du faux \(bercy-decode\)](#)
- [La documentation \(Documentation\)](#)
- [La documentation \(Documentation\)](#)
- [Le G7 à Bercy \(g7-Bercy-2026\)](#)

Espaces thématiques



- [A quoi servent mes impôts ?](#)
- [Bulletins officiels ministériels](#)
- [Economie verte](#)
- [Le Très Haut Débit pour tous](#)
- [Faciléco](#)
- [Espace Fournisseurs](#)

Suivez le ministère sur les réseaux sociaux

- [Visiter la page Twitter d'Economie](#)
- [Visiter la page Linked In d'Economie](#)
- [Visiter la page Facebook d'Economie](#)
- [Visiter la page Instagram d'Economie](#)
- [Visiter la page TikTok d'Economie](#)
- [Visiter la page Youtube d'Economie](#)
- [Visiter la page des flux RSS d'Economie](#)

Voir le fil d'Ariane

1. [Accueil du portail](#)
2. [Particuliers](#)
3. [Gérer mon argent](#)
4. Investissement dans les cryptomonnaies : ce qu'il faut savoir

Bercy infos Particuliers

Dans cette rubrique

Accès aux rubriques

- [Accueil](#)
- [Impôts et fiscalité](#)
 - [Gérer mon impôt sur le revenu](#)
 - [Gérer mes impôts locaux](#)
 - [Gérer mes autres impôts et taxes](#)
- [Mes droits conso](#)
 - [Bien consommer](#)
 - [Éviter les arnaques](#)
 - [Gérer un litige](#)
 - [Alimentation](#)
- [Gérer mon argent](#)
 - [Gérer mon budget et mon épargne](#)
 - [Bénéficier d'aides et de réductions d'impôts](#)
 - [Emprunter et s'assurer](#)
 - [Investir dans l'immobilier](#)
- [Faire des économies d'énergie](#)
- [Préparer ma retraite et ma succession](#)
- [Numérique et cybersécurité](#)
- [Voyager et se déplacer](#)
- [Vie en entreprise](#)

Investissement dans les cryptomonnaies : ce qu'il faut savoir

Écrit le 02/10/2025

Lecture : 5 minutes

- [Épargne](#)
- [Numérique](#)
- [Paiement de l'impôt](#)

L'investissement dans les cryptomonnaies attire de plus en plus d'épargnants, pourtant ces placements ne sont pas sans risques. Comment acheter des crypto-actifs ? Devez-vous déclarer vos cryptomonnaies ? Quel est le niveau d'imposition ? Explications.

Sommaire

1. [Qu'est-ce qu'une cryptomonnaie ?](#)
2. [Comment investir dans les crypto-actifs ?](#)
3. [Comment sécuriser vos crypto-actifs ?](#)
4. [Quelles sont vos obligations déclaratives ?](#)
5. [Comment sont imposés vos crypto-actifs ?](#)
6. [En vidéo](#)
 1. [Ces contenus peuvent aussi vous intéresser](#)

2. [En savoir plus sur les cryptomonnaies](#)
3. [Ce que dit la loi](#)

Qu'est-ce qu'une cryptomonnaie ?

Les cryptomonnaies sont des **monnaies numériques dont le fonctionnement s'appuie sur un protocole informatique crypté et décentralisé**, appelé « blockchain », pour valider, sécuriser et enregistrer des transactions entre plusieurs utilisateurs, sans passer par un intermédiaire bancaire.

Parmi les nombreuses cryptomonnaies en circulation, nous pouvons citer le Bitcoin, l'Ethereum ou encore Solana. Ces actifs numériques **se différencient des monnaies traditionnelles** (euro, dollar, etc.), dites fiat par :

- leur existence uniquement sous une forme digitale (absence de pièces et de billets),
- l'absence de cours légal,
- une très forte volatilité,
- leur décentralisation et l'absence de contrôle par une banque centrale.

À savoir

L'[Autorité des Marchés Financiers \(AMF\)](#) alerte les épargnants du **caractère très risqué et spéculatif des investissements en cryptoactifs**, qui reposent principalement sur la confiance des investisseurs. En effet, les cours des cryptomonnaies sont très volatils, et donc soumis à des **variations fortes et brusques aussi bien à la hausse qu'à la baisse**.

Par ailleurs, l'AMF constate l'émergence de **nombreuses arnaques portant sur les crypto-actifs sur internet et les réseaux sociaux**.

Comment investir dans les crypto-actifs ?

Pour acquérir des cryptomonnaies, vous pouvez **ouvrir un compte sur une plateforme en ligne** vous permettant d'acheter et de vendre des crypto-actifs en échange d'une monnaie fiat, généralement par virement bancaire.

Il existe de nombreuses plateformes. Pour éviter les arnaques, il est impératif d'utiliser **une plateforme autorisée, enregistrée et agréée par l'AMF ou un autre régulateur européen**.

La législation européenne a mis en place le régime européen « MiCA » (Market in crypto-assets) qui oblige les professionnels proposant des services sur cryptot-actifs à disposer du statut de **Prestataire de service sur crypto-actifs (PSCA)**. Ce nouveau statut remplace progressivement le statut de prestataire de services sur actifs numériques (PSAN) d'ici le 30 juin 2026.

À savoir

L'AMF met à disposition des épargnants une [liste blanche](#) qui **répertorie l'ensemble des plateformes ayant obtenu les agréments PSAN et PSCA**. De même, les banques et les courtiers qui proposent des services d'investissement sur les crypto-actifs doivent obligatoirement être immatriculés sur le [registre Regafi](#).

Il existe également [une liste noire](#) des sociétés qui ne sont pas autorisées à fournir des services en cryptot-actifs.

Comment sécuriser vos crypto-actifs ?

La conservation de vos crypto-actifs repose sur des **clés cryptographiques, c'est-à-dire que chaque crypto est associée à une clé privée**. La plateforme d'échange vous fournit **un portefeuille en ligne, dit « wallet »** qui conserve les clés privées.

Ce dispositif est simple et vous permet d'accéder rapidement à vos actifs, mais assurez-vous de **sécuriser au maximum l'accès à votre portefeuille** en utilisant un mot de passe fort avec une double identification.

À savoir

Avant d'investir dans des crypto-actifs, il est important d'avoir en tête que le [fonds de garantie des dépôts et résolution \(FGDR\)](#) ne couvre pas vos capitaux en cas de faillite de la plateforme.

Le risque de piratage n'est pas à exclure. Pour sécuriser vos cryptos, vous pouvez **conserver les clés cryptographiques dans un « hardware wallet »** qui prend la forme d'un petit appareil similaire à une clé USB.

Ce matériel n'est jamais connecté à Internet, assurant dès lors **une sécurité maximale de votre portefeuille**. En revanche, il est impératif de ranger votre appareil dans un lieu sûr pour éviter son vol ou sa perte.

Quelles sont vos obligations déclaratives ?

L'ouverture d'un compte crypto auprès d'une plateforme agréée en France, sans avoir effectué de transaction, ne nécessite pas de déclaration auprès de l'administration fiscale.

Toutefois, **de nombreuses plateformes agréées sont installées à l'étranger**. Dans ce cas, vous disposez d'un compte à l'étranger, par conséquent, **vous avez l'obligation de déclarer votre compte** lors de la déclaration annuelle de vos revenus en utilisant le [formulaire 3916 et 3916bis](#).

Si vous possédez plusieurs comptes, vous devez faire une déclaration séparée pour chacun d'eux. En l'absence de déclaration, vous serez **passible d'une amende de 750 € par compte non déclaré**. Pensez à vérifier si d'autres membres de votre foyer fiscal disposent également d'un compte crypto basé à l'étranger.

Comment sont imposés vos crypto-actifs ?

La simple détention de crypto-actifs n'est pas imposable. Seules **les plus-values réalisées lors de la cession de vos cryptos contre une monnaie fiat sont soumises à imposition**.

Dans le cadre d'une gestion personnelle de votre patrimoine, les plus-values sont taxées au [prélèvement forfaitaire unique \(PFU\)](#) au taux de 30 %, dont :

- 12,8 % au titre de l'impôt sur les revenus,
- 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Vous pouvez aussi opter pour une imposition basée sur le [barème progressif de l'impôt sur le revenu](#).

Vous devez indiquer le montant global de la plus-value (ou de la moins-value) réalisée au cours de l'année dans la [déclaration annexe 2086](#) de la déclaration annuelle de vos revenus.

La plus-value ou la moins-value globale de l'année est ensuite **reportée à la déclaration de revenus principale** à la case 3AN, s'il s'agit d'une plus-value, à la case 3BN, s'il s'agit d'une moins-value.

En cas de moins-value, elle n'est pas reportable sur les années suivantes.

À savoir

Si le montant de vos transactions est **inférieur à 305 euros** au cours de l'année, **vos plus-values sont non imposables**.

En vidéo

Investissement dans les cryptomonnaies : ce qu'il faut savoir

Transcription

Agrandir la transcription

Fermer la transcription

Investissement dans les cryptomonnaies : ce qu'il faut savoir

Vous envisagez d'acheter des cryptomonnaies...

Mais à quoi devez-vous faire attention et comment protéger votre investissement ?

On vous répond.

Avant d'investir dans des monnaies numériques, sachez que ces placements sont très volatils avec de fortes variations à la hausse comme à la baisse.

L'AMF, l'autorité des marchés financiers qualifie, d'ailleurs, cet investissement de : spéculatif et de très risqué.

À ce risque s'ajoutent de nombreuses arnaques, notamment sur les Réseaux Sociaux. Donc Prudence !

Prudence dans les choix des cryptomonnaies, mais surtout prudence dans le choix de la plateforme d'investissement.

L'ouverture d'un compte crypto doit se faire sur une plateforme autorisée, enregistrée et agréée par un régulateur européen comme l'AMF.

Et doit disposer du statut PSCA : prestataire de service sur crypto actif.

Faites aussi attention aux risques de piratage.

Utilisez un mot-de-passe fort avec une double authentification, ou bien conservez-les dans un portefeuille qui peut ressembler à une clé USB, mais ne la perdez pas !

N'oubliez pas de déclarer votre compte crypto, surtout s'il est basé à l'étranger.

Enfin, les plus-values réalisées sur la vente des cryptomonnaies contre des euros sont taxées au taux de 30 %.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

[Cryptoactifs, cryptomonnaies : comment s'y retrouver ?](#)

En savoir plus sur les cryptomonnaies

- [Investir dans le bitcoin : prudence](#) sur le site de l'AMF
- [Investir en crypto-actifs : quel professionnel choisir ?](#) sur le site de l'AMF
- [Comment déclarer les plus ou moins values sur cessions d'actifs numériques \(cryptomonnaies...\)?](#) sur le site [impots.gouv.fr](#)

Ce que dit la loi

[Article 150 VH Bis](#) du code général des impôts

Abonnez-vous à nos lettres Bercy infos :

Votre adresse email

Format attendu : nom.prenom@domaine.com

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos.

[Consulter notre politique de confidentialité](#)

Afin de vous garantir la réception de nos informations et protéger vos données, nous utilisons un système d'abonnement en deux étapes.

Cliquez sur le lien contenu dans l'email que nous venons de vous envoyer pour confirmer votre inscription. Sans cette validation, vous ne serez pas abonné.

Partager la page

- [Partager sur Facebook - nouvelle fenêtre](#)
- [Partager sur Twitter - nouvelle fenêtre](#)
- [Partager sur Linked In - nouvelle fenêtre](#)

[Haut de page](#)

[Fermer](#)

Vous souhaitez recevoir gratuitement toutes nos informations utiles et pratiques ?

Abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos !

[Je m'abonne](#)

Pied de page de la rubrique Particuliers



- [A propos de Bercy infos](#)
- [Retrouvez toutes nos fiches pratiques](#)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux et Abonnez-vous à notre lettre d'information

Recevez les lettres d'information du ministère

[S'abonner](#)

Suivez le ministère sur les réseaux sociaux

- [Visiter la page Twitter d'Economie](#)
- [Visiter la page Linked In d'Economie](#)
- [Visiter la page Facebook d'Economie](#)

- [Visiter la page Instagram d'Economie](#)
- [Visiter la page TikTok d'Economie](#)
- [Visiter la page Youtube d'Economie](#)
- [Visiter la page des flux RSS d'Economie](#)

Menu pied de page

Rubriques

- [Accueil](#)
- [Les ministres](#)
- [Le ministère](#)
- [Rejoignez-nous](#)

Actualités

- [Vous êtes un particulier](#)
- [Vous êtes une entreprise](#)
- [L'actualité du ministère](#)
- [Communiqués de presse](#)

Information sur le portail

- [Contact](#)
- [Plan du portail](#)
- [Documents opposables](#)

Autres ressources

- [Consultations publiques](#)
- [Fournisseurs du ministère](#)
- [Documentation](#)
- [data.economie.gouv.fr](#)
- [Services Publics +](#)

[Gouvernement](#)

- [info.gouv.fr](#)
- [service-public.gouv.fr](#)
- [legifrance.gouv.fr](#)
- [data.gouv.fr](#)
- [Plan du site](#)
- [Accessibilité : partiellement conforme](#)
- [Mentions légales](#)
- [Données personnelles](#)
- [Gestion des cookies](#)

Sauf mention explicite de propriété intellectuelle détenue par des tiers, les contenus de ce site sont proposés sous [licence etalab-2.0](#)